

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 13/04/2024	
INTITULÉ DE L'ACTION : FETE DU PRINTEMPS 2024			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Boissons et alimentation		Recettes ventes restauration et boissons	
Achats boissons	600 euros	Boissons (bar)	700 euros
Achats denrées alimentaires	150 euros	Restauration (vente parts de paella)	250 euros
Achats de fournitures (3)		Autres financements	
Fournitures pour fabrication du jeu de l'oie	39,90 euros	Financement PIC demandé	1500 euros
Fournitures pour atelier impression végétale sur tissus (sulfate de fer)	6,90 euros		
Fournitures divers pour ateliers	25,85 euros		
Tracts, affiches			
Affiches 20 exemplaires	36 euros		
Flyers recto-verso 100 exemplaires	69,4 euros		
Compte musical (David BANJY)	500 euros		
Animation clownesque (Saül VELAZQUEZ DE CASTRO)	316,50 euros		
Concert FLAVIO DELL'ISOLA TRIO	738,50 euros		
Personnel bénévole		Valorisation du bénévolat	
10 bénévoles (7 heures à 6,38 euros)	446,60 euros	10 bénévoles (7 heures à 6,38 euros)	446,60 euros
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	2999,45 euros		
Financement d'un autre projet(5)			
TOTAL	2999,45 euros	TOTAL	2999,45 euros

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

-
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur